

Chésereux, le 16 novembre 2004

## P R E A V I S M U N I C I P A L

51/2004

BUDGET 2005

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2005 est le second qui tient compte d'un taux d'imposition de 40 ct. par franc à l'Etat.

Ce budget 2005 totalise Fr. 7'403'900.-- aux charges pour Fr. 7'164'100.-- aux produits, ce qui crée un déficit de Fr. 239'800.--.

**Les variations les plus significatives par rapport au budget 2004 sont les suivantes :**

### 1) Administration générale

#### *Autorités*

10.300.00	Réduction de ce poste par mesure d'austérité.
10.317.00	Légère adaptation des charges concernant les réceptions et manifestations, qui sont revues à la hausse.

#### *Service de l'économat*

12.310.00	Adaptation à la hausse du montant de ce poste.
12.313.00	Adaptation à la baisse du montant de ce poste.

#### *Service des intérêts généraux*

14.318.20	Baisse volontaire des charges concernant ce poste, compte tenu des informations fournies par les comptes 2003 et 2004 (partiel).
14.351.00	Baisse de Fr. 15'000.-- inhérente à la suppression de la participation communale à la construction de la gare souterraine du NStCM à Nyon.
14.352.01	Nouvelle charge issue de la <i>Convention intercommunale définissant l'aide financière à l'accueil de la petite enfance</i> .
14.365.00	Doublement de ces aides et subventions qui n'ont pas varié depuis plus de 10 ans, malgré l'augmentation de la population.

#### *Affaires culturelles et loisirs*

15.365.00	Mêmes remarques que pour le poste 14.365.00.
15.365.04	Décision municipale de soutenir systématiquement la <i>Fête annuelle de la Musique</i> à Chésereux, en cas d'organisation par une société locale.

## **2) Finances**

### *Impôts*

21.318.00 à 21.441.00	Adaptation générale des revenus en fonction du taux d'imposition et des indications issues des comptes des années précédentes. Le montant « impôt personnes morales » est évalué plus haut que d'habitude, afin de tenir compte des valeurs comptabilisées de 1999 à 2003 et de réduire sensiblement le déficit de ce budget 2005.
--------------------------	--

### *Service financier*

22.352.00	Augmentation de 8 % du versement au <i>fonds de péréquation</i> .
22.422.00	Augmentation des revenus de capitaux en relation avec l'épargne.

## **3) Domaines et bâtiments**

### *Terrains*

31.314.00	Adaptation du montant à la réalité des comptes.
31.352.00	Suppression de la part des « Améliorations foncières ».

### *Forêts et alpages*

32.314.10 à 32.451.00	Modifications croisées des charges et des produits dont le total représente une économie de Fr. 13'800.-- par rapport au budget 2004. Il faut cependant signaler au poste 32.314.20 un montant de Fr. 18'000.-- pour la construction de murs et d'un passage canadien.
--------------------------	--

### *Bâtiments*

35.311.00 à 35.312.90	Adaptation des montants en fonction des données en notre possession.
35.314.00	Baisse des charges liées à ce poste, suite à un effort prolongé des rénovations diverses, qui devraient être moins onéreuses maintenant.
35.423.10 à 35.427.14	Baisse ou augmentation des produits en fonction des comptes 2003 et des budgets scolaires.
35.427.40	Diminution du loyer de l'école, suite à la baisse du taux d'emprunt de la BCV, dont le calcul dépend.
35.436.00	Remboursement des frais d'exploitation des locaux scolaires, selon le calcul du budget 2005 établi pour l'EDP.

#### **4) Travaux**

##### *Routes*

43.314.00 et 43.318.00	Montants revus à la baisse suite aux récents investissements consentis par crédits extrabudgétaires.
43.331.00	Augmentation de l'amortissement des travaux de modération du trafic, suite au réaménagement de la route de Crassier et de la route de Grens.

##### *Parcs, espaces verts, places de sport, cimetière*

44.313.00	Montants revus à la baisse par souci d'austérité.
-----------	---

##### *Ordures ménagères et déchets*

45.318.00 et 45.434.00	Légères hausses des charges et des produits, suite à l'augmentation de la population et des redevances RPLP.
---------------------------	--

##### *Egouts et épuration*

46.314.00	Montant revu à la baisse par souci d'austérité.
46.380.00 et 46.481.00	Ce compte devenant bénéficiaire, l'équilibre obligatoire est atteint par une attribution au lieu d'un prélèvement.

#### **5) Instruction publique et cultes**

##### *Enseignement secondaire*

52.352.00 à 52.366.00	Modification des charges concernant l'enseignement secondaire, issues du budget scolaire.
--------------------------	---

*Enseignement spécialisé*

53.351.00 Augmentation de 2 % des charges cantonales.

*Office d'orientation professionnelle*

54.352.00 Montant issu d'EtaCom.

**6) Police**

*Défense contre l'incendie*

65.301.00 à Refonte complète de ce compte en fonction des comptes 2003 et des  
65.465.01 prévisions de la *Commission du feu*.

**7) Sécurité sociale**

*Prévoyance sociale*

72.351.00 Augmentation de 6 % de la « facture sociale ».

**8) Services industriels**

Aucun commentaire.

**Conclusion**

La Municipalité s'est efforcée de limiter l'excédent de charges à un montant faible, presque symbolique, de Fr. 239'800.--, soit 3.24 % du total des charges.

Il ne faut cependant pas s'y tromper. Ce résultat a été obtenu en réduisant certes quelques dépenses, mais surtout en augmentant certains produits tels que le revenu de l'impôt « personnes morales » et celui des « gains immobiliers » notamment.

Il est vrai que les comptes de ces dernières années ont présenté des bénéfices appréciables, ce qui nous empêche raisonnablement d'établir un budget lourdement déficitaire.

Il faut cependant relever qu'aucun compte n'a encore été bouclé avec le taux de 40 ct. et que l'on ignore l'effet réel du passage au « postnumerando » sur les rentrées fiscales. Dès lors, plus que jamais, ce budget 2005 doit être examiné avec un vrai sens critique et qu'il sera, espérons-le, confirmé par la réalité comptable.

**Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Chésereux**

vu le présent préavis,  
ouï le rapport de la commission chargée de l'examiner,  
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d'adopter le budget pour l'année 2005 tel que présenté.**

Municipalité : Au nom de la

La Secrétaire :

J. Sager

Le Syndic :

J. Ansermet

Annexes : - budget 2005  
- comparaisons du compte de fonctionnement